



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BAVENT

Par arrêté en date du 19 février 2021 Monsieur le Maire de Bavent a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le public est informé que cette enquête publique unique se déroulera du :

**Lundi 15 mars 2021 à 10h00 au mercredi 14 avril 2021 à 17h00**

La modification porte sur les points suivants :

- l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur à vocation de développement économique,
- l'ouverture à l'urbanisation échelonnée de secteurs à vocation d'habitat,
- des modifications réglementaires,
- la mise en conformité du règlement des zones A et N au regard de la loi «Macron»,
- la correction d'erreurs matérielles et mises à jour,
- le changement de bénéficiaire pour l'emplacement réservé n° 1.

A cet effet, M Jean-Claude THOMAS a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Les pièces du dossier seront consultables en format papier et sur poste informatique, en Mairie de Bavent, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Lundi de 9h00 à 12h00
- Mardi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Vendredi de 9h00 à 12h00

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, le public devra veiller au respect des gestes barrières et au protocole mis en place par la Mairie de Bavent.

Le dossier sera aussi consultable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/2370>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera ouvert et tenu à la disposition du public à la Mairie de Bavent, aux jours et heures habituels d'ouverture
- Par voie électronique, sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2370>
- Par mail à l'adresse : [enquete-publique-2370@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2370@registre-dematerialise.fr)
- Par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour la modification n°1 du PLU, sous pli cacheté adressé à la Mairie – rue de la Petite Justice – 14860 Bavent

Ces observations et propositions devront parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le mercredi 14 avril 2021 à 17h00.

M. le commissaire enquêteur recevra en Mairie le :

- Lundi 15 mars de 10h00 à 12h00
- Samedi 27 mars de 10h00 à 12h00
- Mercredi 14 avril de 15h00 à 17h00

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, le public devra veiller au respect des gestes barrières et au protocole mis en place par la Mairie de Bavent.

A l'expiration du délai de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur.

Dans les 8 jours après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra à Monsieur le Maire de Bavent la synthèse des observations écrites et orales. Celles-ci seront consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de Bavent et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bavent pendant une durée d'un an.

Ces pièces seront également consultables sur le site Internet de la commune : [www.bavent.fr](http://www.bavent.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire de Bavent.

Le maire,  
Jean-Luc GARNIER